
Extrait des registres du conseil d'administration du district de Montreuil adhérant à la proposition d'un nouveau nom contenue dans la délibération du conseil général de la commune de Montreuil, lors de la séance du 9 brumaire an II (30 octobre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des registres du conseil d'administration du district de Montreuil adhérant à la proposition d'un nouveau nom contenue dans la délibération du conseil général de la commune de Montreuil, lors de la séance du 9 brumaire an II (30 octobre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 44;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41246_t1_0044_0000_2;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Un membre a observé que le nom de votre ville de Montreuil, en latin *Monasteriolum*, rappelait encore le souvenir de la superstition; qu'il se trouvait d'ailleurs plusieurs autres villes du même nom et qu'il en résultait tous les jours de grands inconvénients, qu'il convenait de proposer au comité de division de la Convention de changer le nom de Montreuil en celui de la Montagne, que cette dénomination convient d'autant plus à cette ville qu'elle se trouve sur une éminence.

Sur quoi la matière mise en délibération, où le procureur de la commune, l'assemblée a agréé unanimement avec transport la dénomination proposée par l'un de ses membres; en conséquence elle a arrêté que le nom de Montreuil serait changé en celui de la Montagne et que la présente délibération pour recevoir son exécution serait adressée sur-le-champ par l'intermédiaire du district au comité de division de la Convention.

Fait et arrêté en la maison commune de Montreuil-sur-Mer lesdits jour et an et avons signé.

Pour copie conforme :

BELLART, secrétaire greffier.

Extrait des registres aux arrêtés du conseil d'administration du district révolutionnaire de Montreuil.

Séance publique permanente du 1^{er} jour du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible.

Est entré en séance, le maire de la ville de Montreuil, accompagné de plusieurs officiers municipaux, lequel a dit qu'ils viennent demander l'approbation de l'administration, pour une délibération du conseil général de la commune, tendante à obtenir de la Convention nationale que la ville de Montreuil fût désormais appelée la ville de la Montagne.

Le conseil général du district de Montreuil-sur-Mer, considérant que quand un peuple se régénère, les noms mêmes des villes qu'il habite, doivent présenter à l'esprit l'idée des généreux sentiments dont il est pénétré; considérant que rien n'est pur comme l'air qu'on respire sur les montagnes; considérant que le terme de Montreuil est tiré de la farouche superstition que nous détestons tous; considérant que la ville de Montreuil, par sa position même, est une vraie montagne, et que d'ailleurs ses habitants ne jurent plus que par la Montagne, et sont décidés à combattre sans relâche quiconque n'adoptera pas ces vérités protectrices du peuple, ces principes régénérateurs qui ont toujours dirigé la Montagne et qui peuvent seuls nous faire détester les rois et chérir l'unité de la République;

Déclare qu'il partage les vœux patriotiques que le conseil général de la commune de Montreuil vient de manifester dans sa délibération et qu'il s'honorera toujours d'appuyer des demandes aussi dignes de lui et de la liberté.

Certifié conforme au registre, par nous vice-président et secrétaire soussignés.

BORDIN; PRIoux, secrétaire.

Dumont, représentant du peuple dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise, informe la Convention nationale d'une

fête civique célébrée dans la commune de Breteuil, où les sentiments d'égalité, et du patriotisme le plus ardent, se sont signalés entre tous les citoyens; on y a vu s'élever l'arbre de la fraternité aux acclamations de : « Vive la Convention nationale! »

Le brûlement des restes de féodalité, la cérémonie de la présentation du drapeau au bataillon, sans le concours d'aucune vermine ecclésiastique, ont terminé cette journée, marquée par les élans du républicanisme le plus pur et de l'allégresse publique.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre d'André Dumont (2).

André Dumont, représentant du peuple dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise, à la Convention nationale.

Le 7^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible, impérissable.

Citoyens collègues,

Autant j'ai lieu de me plaindre de l'esprit public à Beauvais, autant j'ai lieu de me féliciter du feu sacré du républicanisme que j'ai laissé à Breteuil, où j'ai destiné et remplacé des officiers municipaux et des administrateurs du district; j'y ai harangué le peuple deux fois, je ne l'ai pas caressé, je ne l'ai pas flagorné et il a mieux senti et profité de ce que j'ai dit; je ne peux pas assez vous en faire l'éloge.

Voici le détail d'une fête qui y a été célébrée à mon retour :

Les autorités constituées, un bataillon de volontaires, la société populaire, les citoyens et citoyennes de Breteuil et des environs célébrèrent cette fête civique dans les épanchements de la plus douce fraternité et aux cris mille fois répétés de *Vive la Montagne*.

1^{er} groupe.

Un peloton de garde nationale portait à sa tête une bannière sur laquelle on lisait :

Le peuple français debout!

2^e groupe.

Des femmes ornées de rubans tricolores et vêtues en blanc portaient cette inscription :

Nous élevons nos enfants dans la haine des rois.

3^e groupe.

D'autres citoyennes fort jeunes et vêtues comme les premières, portaient une bannière où était écrit :

S'ils reviennent vainqueurs, nous les récompenserons.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 202.

(2) *Archives nationales*, carton C 277, dossier 734. — Aulard, *Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 80.